



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 19 mars 2026**

**RAPPORT N° 01/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2025 – 2ème série**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFI)

Séance du 28 janvier 2026

Préavis 01/2026 – Demande de crédits supplémentaires au budget communal 2025 – 2ème série

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président-rapporteur :

PLR – Monsieur Vittorio Marinelli

Membres :

- DA – Monsieur Lavanchy Laurent (Présent)
- DA – Monsieur Gonthier Alain (Présent)
- DA – Monsieur Chiffelle Pierre (Absent)
- PLR – Monsieur Iamartino Anna (Présent)
- PLR – Monsieur Bertschy Patrick (Présent)
- EAV – Monsieur Ghorayeb Oliver (Excuse)
- VER – Madame Stübi Antoine (Présente)
- VER – Madame Carruzzo Evequoz Emmanuelle (Présente)
- PS – Monsieur Matthys Vincent (Présent)
- VL – Madame Simonin Anne Francine (Présente)
- LCVL – Monsieur Rizzello Martino (Excusé)

Suppléants :

- LCVL – Monsieur Moussetaïni Akram (Présent)
- VER – Monsieur El Khalifa Karim (Présent)
- PLR – Monsieur Schweizer Rolf (Présent)

1.1 Composition et déroulement

La Commission des finances (COFI) s'est réunie le 28 janvier 2026 à 18h20, sous la présidence de Monsieur Vittorio Marinelli (PLR), président-rapporteur.

Etaient présents les membres et suppléants mentionnés au procès-verbal.

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Yvan Luccarini, Syndic, Municipal en charge des finances
- Mesdames Gabriela Kämpf et Alexandra Melchior, Municipales
- Messieurs Pascal Molliat et Vincent Imhof, Municipaux
- Madame Elena Bragagnini Borloz, Cheffe du service des finances
- Madame Manon Fawer, Cheffe du service Famille, éducation et sport
- Monsieur David Conde, Chef du service Travaux publics

La séance a été levée à 21h30.

2. PREAVIS 01/2026 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2025 (2EME SERIE)

2.1 Préambule et cadre légal

Madame la Cheffe du service des finances a présenté :

- La 2ème série de crédits supplémentaires pour l'exercice 2025 ;
- Les principes du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), adopté le 11 novembre 2021 ;
- Les principes de régularisation des dépassements budgétaires.

Il a été rappelé que :

- Toute dépense non prévue ou dépassant le budget doit faire l'objet d'un crédit supplémentaire, même pour de faibles montants (absence de seuil de matérialité dans le RCCom).
- Les crédits présentés ont fait l'objet d'arbitrages préalables.
- L'introduction du modèle comptable MCH2 n'apportera pas de modification dans les principes de demandes de crédits supplémentaires.
- Les crédits non dépensés sont soit annulés, soit reportés conformément aux règles en vigueur, sous contrôle de la Commission de gestion.

Les commissaires ont relevé la qualité, la lisibilité et l'efficacité du document présenté.

3. EXAMEN DES PRINCIPAUX CREDITS SUPPLEMENTAIRES

3.1 Service Bâtiments – Immeuble Panorama (276)

Un crédit concerne une imputation interne de CHF 4'000.– pour l'utilisation de l'abri PC du bâtiment du Panorama, utilisé pour un hébergement d'urgence durant 17 jours en décembre 2025.

Il s'agit d'une facturation interne au Service Bâtiments, sans incidence structurelle.

3.2 Administration BAT (300)

Un mouvement comptable lié au remboursement au Canton des contributions de remplacement des abris PC a été présenté.

Ce montant est intégralement compensé par un prélèvement sur le fonds dédié, sans impact sur le résultat.

Une erreur de plume a été relevée dans le préavis et fera l'objet d'une correction formelle.

3.3 Travaux publics (410 / 420 / 435 / 440)

a) Système CORTEXIA – Mesure de propreté urbaine

Prestation du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

Objectif : mesurer le niveau de propreté via un dispositif embarqué (caméra + logiciel d'analyse).

- Dépassement licence logicielle : CHF 5'600.– (budget 0. –)
- Achat de deux box : dépassement CHF 9'000. –
- Location de véhicules par suite de pannes : dépassement CHF 9'100. –

- Locations exceptionnelles (véhicule et tondeuse) : dépassement CHF 6'900. –
- Taxe d'équipement déchetterie (Romande Energie) : dépassement CHF 5'500. –

Le Chef de service a indiqué que :

- Le système CORTEXIA ne sera pas reconduit en 2026 à ce stade.
- Les données collectées respectent la protection des données (floutage des personnes et plaques).
- Les locations de véhicules résultent de situations imprévues (pannes irréparables).
- Il n'existe pas de fonds de réserve spécifique pour ces cas.

La Commission prend acte du caractère imprévisible de ces dépenses.

3.4 Accueil spécialisé – « La Chenille Bleue » (5810X)

Crédits supplémentaires totalisant CHF 15'000.–.

La structure, spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins particuliers (notamment TSA), est désormais rattachée au Réseau Réel.

La Ville finance uniquement la part correspondant aux enfants veveysans.

Les charges sont réparties entre les quatre structures d'accueil communales.

Le montant a été intégré au budget 2026.

La Commission souligne l'importance sociale de cette prestation.

3.5 Réfectoires (5901)

a) Achat de produits alimentaires : + CHF 43'000. –

Motifs :

- Forte augmentation de la fréquentation (jusqu'à près de 100 élèves à Aviron à midi).
- Introduction du mercredi midi.
- Hausse des coûts des repas (CHF 11.29/repas).

Participation parentale :

- CHF 9.70 par repas
- CHF 3.– pour encadrement (7-8P)

Impact net pour la Ville :

- Surplus brut : CHF 43'000. –
- Recettes estimées : env. CHF 37'000. –
- Impact net : env. CHF 6'000. –

b) Nettoyage par des tiers (5901.3189)

Crédit supplémentaire de CHF 13'500.– correspondant à une correction d'erreur de frappe (CHF 1'500.– inscrits au lieu de CHF 15'000. –).

Aucune dépense supplémentaire effective.

3.6 Hébergement d'urgence – Service de cohésion sociale (700)

Dépenses liées à l'ouverture d'un hébergement d'urgence en décembre 2025 (17 jours) :

- Accueil et sécurité
- Repas (24 places)
- Nettoyage
- Blanchisserie
- Loyer interne (CHF 4'000. –)

Prestation fournie par subsidiarité.

Participation cantonale prévue à hauteur de 50% en principe.

Un décompte final sera établi et les communes régionales sollicitées.

La Commission relève la nécessité de cette mesure d'urgence.

3.7 Soutien aux sociétés locales (814.3653.7)

Crédit supplémentaire : CHF 8'500.–

Total estimé 2025 : CHF 59'000.– (budget : CHF 50'500. –)

Motifs :

- Forte reprise des activités associatives
- Augmentation des coûts de location (notamment Le Reflet)
- Dynamisation des demandes

Le budget 2026 a été adopté en conséquence.

4. CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Après examen détaillé du préavis 01/2026, la Commission des finances :

- Constate que les crédits supplémentaires présentés respectent le cadre légal du RCom.
- Relève la qualité, la transparence et la clarté des explications fournies par les services.
- Prend acte du caractère essentiellement imprévisible ou technique des dépassements.
- Note que plusieurs montants sont compensés (fonds dédiés, recettes parentales, participation cantonale).
- Souligne l'importance des prestations sociales et éducatives concernées.
- Invite la Municipalité à poursuivre ses efforts d'anticipation budgétaire, notamment dans les domaines des bâtiments et des équipements techniques.

La Commission des finances recommande au Conseil communal à accepter à l'unanimité le préavis 01/2026 relatif la 2eme série de crédits supplémentaires au budget 2025.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 01/2026, du 19 janvier 2026 concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2eme série
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porte à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 792'600.– de charges et CHF 619'700.– de revenus.

Pour la Commission des finances
Le Président-rapporteur

Vittorio Marinelli

La séance a été levée à 21h30

Rapport validé le lundi 2 mars 2026